

Déclaration liminaire du CSAL du 03/07/2026

Monsieur le directeur, Mesdames et messieurs les directeurs de pôle

Lors de ce CSAL nous allons débattre sur les résultats de l'Observatoire Interne.

L'Observatoire interne, enquête annuelle consacrée au climat de travail et au vécu professionnel des agents des MEF, a une nouvelle fois mobilisé largement. 64 000 agents (toutes directions confondues) y ont répondu, soit un taux de participation de 51%, identique à celui de 2025.

La satisfaction de travailler au sein des MEF reste majoritaire (68%, stable sur un an) et la qualité de vie au travail reste globalement jugée bonne, avec des taux de satisfaction majoritaires sur la plupart des aspects.

La vision de l'avenir reste néanmoins source d'inquiétude pour un agent sur deux : 55% des répondants estiment que leur direction « n'évolue pas dans le bon sens », tandis que la part d'agents trouvant que les changements actuels sont « trop rapides » reste élevé (44%).

Notre administration aurait tort de négliger ces craintes. La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a été frappée en 2025 par une vague dramatique : 19 suicides et 23 tentatives. Un véritable choc. 2026 commence sous les mêmes auspices inquiétants : déjà 1 suicide et 9 tentatives au premier trimestre. Derrière ces chiffres, ce sont des vies écourtées, des collectifs de travail meurtris et des familles brisées.

Or, malgré ce fait et le niveau très élevé des risques psychosociaux (RPS) relevé dans les différents DUERPS, la direction générale a souhaité présenter en CSAR une nouvelle adaptation du réseau territorial 2027-2030 . Au vu des dégâts causés dans les services par le NRP, l'alliance Cfdt-CFTC s'oppose avec force à ce projet.

Par ailleurs, comme indique l'observatoire, 62 % des agents se disent insatisfaits de leur rémunération. Le gel du point d'indice depuis maintenant plus de 15 ans a fait perdre du pouvoir achat à l'ensemble des agents publics. Malgré des demandes de rendez-vous avec le ministre chargé de la fonction publique, aucune solution pérenne n'a été apportée. L'indemnité différentielle versée depuis le 1^{er} juin ne peut suffire pour rattraper une perte aussi importante de pouvoir d'achat.

Pour répondre à ce mécontentement qui nuit à l'attractivité de la DGFIP, l'alliance CFDT-CFTC revendique :

- Une revalorisation immédiate du point d'indice pour rattraper les années de gel depuis 2010
- Une refonte des grilles indiciaires et notamment des plus basses avec un raccourcissement des délais de changement d'échelon.
- Une indexation du point d'indice sur l'inflation et une augmentation des indices les plus bas pour que les salaires hors primes soient toujours au-dessus du smic.
- Une meilleure prise en charge de la partie employeur pour la complémentaire santé et la prévoyance comme le font les entreprises
- Une prise en charge à hauteur de 60% des tickets restaurants par l'employeur.
- L'intégration des primes dans le calcul de la pension de retraite.

Les élus CFDT – CFTC au CSAL du Calvados

Daniel TEXIER (titulaire).

Armelle GOUEZ (suppléante)

Pierre Yves AUROUSSEAU (titulaire)

Thibault Deschamps (expert)